



Cambriolage sans effraction

Par **Flo92120**, le **18/07/2011** à **12:04**

Bonjour,

Je vous expose les faits rapidement, le domicile de ma mère a été cambriolé sans effraction et ma voiture qui était dans le garage au sous sol a également été volée.

L'assurance décide de classer le dossier sans suite car il n'y a pas eu "d'effraction".

L'effraction est elle indispensable pour être indemnisé? De quels recours je dispose?

Merci d'avance

Par **fra**, le **19/07/2011** à **15:22**

Bonjour,

D'abord, vous devez porter plainte au Commissariat sous bref délai pour que le dossier de l'Assureur puisse s'ouvrir.

Comment se fait-il qu'il n'y ait aucune effraction ?

La voiture n'était pas fermée à clef ?

Par **Flo92120**, le **19/07/2011** à **15:53**

Bonjour, merci pour votre réponse.

Les démarches auprès de l'assureur ont déjà été faites et nous avons reçu un courrier pour nous informer que le dossier était classé sans suite car il n'y avait pas d'effraction ni de la voiture ni du garage et ni du domicile (conforme au CG).

Il n'y a pas eu d'effraction car nous avons oublié de fermer une porte de la maison un matin en partant au travail et les clés du véhicule étaient dans un tiroir dans l'entrée (classique).

C'est pour ça que je posais la question l'effraction signifie telle vol? Pour l'assurance j'ai compris que oui mais un vol peut se dérouler sans effraction et l'effraction peut être réalisée par la victime.

Je cherchais donc quelqu'un capable de m'expliquer pourquoi on associe obligatoirement le vol à une effraction et si il y avait un recours pour les vols sans effraction?

Par **fra**, le **19/07/2011** à **16:18**

Il faudrait relire votre contrat. Il est fort probable que, seuls, les vols avec effraction soit indemnisables.

Dans votre cas, la compagnie considère que votre négligence a permis au cambrioleur de pénétrer dans la maison en toute facilité et que cette négligence est constitutive d'une faute écartant une éventuelle indemnisation, comme peut aboutir au même résultat un contrôle d'alcoolémie positif lors d'un accident de voiture.

Les compagnies sont très pointilleuses lorsqu'il s'agit de rembourser après un sinistre et toute erreur de la part de la victime est sanctionnée par une faible indemnisation ou pas du tout.

Par **Flo92120**, le **19/07/2011** à **16:33**

Donc pour vous il n'y aucun recours possible afin d'être indemnisé (à 1 ou 100% de la valeur du bien) pour un vol sans effraction?

Par **fra**, le **19/07/2011** à **16:40**

Je ne peux pas répondre sans avoir votre contrat d'assurance sous les yeux. Il suffit, dans le texte, de quelques mots pour écarter toute indemnisation.

Par **Flo92120**, le **19/07/2011** à **17:03**

D'accord, et comment je peux vous faire parvenir ces informations? Si cela vous intéresse bien entendu.

Par **fra**, le **19/07/2011** à **17:26**

Si vous n'avez pas lu votre contrat, comme cela est la cas pour 99% des assurés, faites le et voyez ce qui est indiqué [fluo]sous la rubrique sinistre, même en "petites lignes".[/fluo]
Si vous ne trouvez rien, revenez vers Legavox.

Par **Flo92120**, le **19/07/2011** à **17:39**

Très bien et merci pour ces informations.

Par **Conceicao**, le **29/04/2016** à **13:37**

J'ai eu un cambriolage sans infraction à mon domicile (j'ai eu un vol à l'arracher plus de papiers etc sac dont une paire de clés si trouvait infraction de voiture une plainte a été déposée) le cambriolage a fait déclencher mon alarme les intervenants sont formels il y a bien eu pénétration dans les lieux les gendarmes sont intervenues il y a eu plainte au moment de la déclaration de sinistre mon assureur n'a pas voulu prendre en considération celle-ci parce qu'il n'y a pas eu infraction mon conseiller me demande de faire une lettre de réclamation pourriez-vous me faire un exemple de lettre type merci

Par **Jérôme38600**, le **02/12/2017 à 21:56**

Lorsque le cambriolage sans effraction a eu lieu alors que les issues du logement étaient verrouillées, il semble nécessaire de faire expertiser le matériel pour déceler les traces éventuelles d'outils qui auraient pu être utilisés par les intrus. Il peut alors être possible de faire reconnaître l'effraction par l'assureur. Contactez un expert d'assuré pour faire valoir vos droits ! Liens utiles : [url=www.xxxxxx]www.xxxxxx[/url], [url=www.xxxxxx]www.xxxxxx[/url]

Pas de publicité, merci...